

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT  
DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE D'ARTEMARE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Valérie PONCET

#### Délibération N°2024-32

**Objet : maintien ou non maintien de Monsieur Frédéric FLAUJAT, dans ses fonctions de 3<sup>e</sup> adjoint, après retrait de l'ensemble de ses délégations**

Monsieur le Maire rappelle que, comme les conseillers municipaux en ont été informés, il a décidé de retirer l'intégralité des délégations qu'il avait consenties à Monsieur Frédéric FLAUJAT en tant que 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

En conséquence, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci ou non dans ses fonctions d'adjoint (art L. 2122-18 du CGCT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;  
Vu la délibération n°20200604-27-05-2020-1DE du conseil municipal du 27 mai 2020 portant élection du maire

Vu la délibération n°20200604-27-05-202-3DE du conseil municipal du 27 mai 2024 portant élection des adjoints au maire

Vu l'arrêté du 15 juin 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur Frédéric FLAUJAT, dans les domaines suivants :

*Travaux et maintenance courante sur l'ensemble des bâtiment communaux et installations sportives, suivi des contrats d'entretien des bâtiments, réseaux et voirie, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, parc automobile.*

Vu l'arrêté municipal n° 20240625-ARRADJ2024-3AI portant retrait d'une délégation de fonction et de signature au 3<sup>e</sup> adjoint

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale ;

Considérant que l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric FLAUJAT, 3<sup>e</sup> adjoint, et de délibérer sur le maintien ou non-maintien de Monsieur FLAUJAT dans ses fonctions de 3<sup>e</sup> adjoint.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il propose au conseillers municipaux de passer au vote à bulletin secret et de se prononcer sur le maintien de Monsieur Frédéric Flaujât dans ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil municipal avant le vote :

- PREND ACTE du retrait de la délégation de fonctions et de signature à Monsieur Frédéric FLAUJAT, 3<sup>e</sup> adjoint ;

Après vote,

Le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés

- Décide du non-maintien de Monsieur Frédéric FLAUJAT dans ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Présents : 11	OUI	NON	BLANC
Absents : 4	2	8	2
Dont 1 pouvoir			

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Roland DESCHAMPS



Délibération rendue exécutoire par publication

et/ou notification à compter du.... /.... /....

Le Maire, Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20240923-2024-32-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-210100228-20240923-2024-32-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2024